

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 34 (1988)
Heft: 11

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

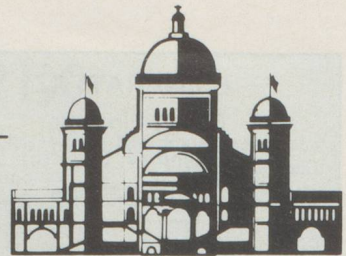
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Maxi-Swatch pour les ambassadeurs de Suisse

Cérémonie inhabituelle devant l'aile ouest du Palais fédéral : la Société suisse de Microélectronique et d'Horlogerie (SMH), qui a son siège à Bienne, a remis 130 Maxi-Swatch au conseiller fédéral René Felber, chef du Département des affaires étrangères (DFAE). Ces montres seront acheminées à toutes les ambassades et consulats généraux de Suisse en guise de remerciement de la SMH pour la visite que la Conférence des Ambassadeurs a faite le 26 août à son usine de Saint-Imier.

Porte-parole de la SMH, M. Richard Gautier a relevé que ces montres géantes (dont un demi-million d'exemplaires ont déjà été vendus) sont un symbole du renouveau de l'industrie horlogère suisse. M. Felber, pour sa part, a remercié en notant qu'une des tâches du DFAE est aussi d'encourager les exportations suisses.

A noter que cette manifestation quelque peu publicitaire n'a pu se dérouler comme prévu dans le hall du Palais du Parlement, le président de l'Assemblée fédérale s'y étant opposé. Elle a donc eu lieu devant l'aile ouest, siège du DFAE.

La « Place des Suisses de l'étranger » de 1991 toujours à la peine

La « Place des Suisses de l'étranger » à Brunnen (SZ), projet prévu dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération en 1991, devrait voir le jour même si un tiers à peine des 1,5 mio. de francs que les Suisses de l'étranger devraient verser a pu jusqu'ici être récolté. Le délai du contrat d'achat pour le terrain, prévu sur une presqu'île en face du Rütli, a toutefois pu être prolongé de trois mois.

Interrogé par l'ATS, Thérèse Bürki du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la Nouvelle société helvétique (NSH), a indiqué que l'actuelle propriétaire du terrain avait accepté de maintenir son offre jusqu'à la fin de l'année. L'Organisation des Suisses de l'étranger de la NSH pense que les fonds nécessaires vont lui parvenir d'ici cette échéance. La « Fondation Place des Suisses de l'étranger », à laquelle participe aussi la Confédération, place de

grands espoirs dans une aide financière de celle-ci.

Début septembre, la commission du Conseil national chargée de l'examen de l'organisation et du financement des festivités du 700^e a déjà donné un préavis positif à une aide à la « Place des Suisses de l'étranger ». Le Conseil fédéral doit prendre position sur un postulat émanant de cette commission, qui lui demande d'examiner la question d'une participation de la Confédération.

La « Place des Suisses de l'étranger », dernière étape de la « Voie suisse » prévue autour du Lac d'Uri (partie du Lac des Quatre-Cantons), devrait montrer les liens profonds qui unissent les quelque 400 000 Suisses de l'étranger à leur patrie d'origine. Il était prévu qu'ils participent au moins pour moitié au projet, estimé au total à 3 mio. de francs, par le biais de leurs 750 sociétés de par le monde notamment.

En septembre déjà, la « Neue Zürcher Zeitung » (NZZ) estimait que le peu de succès de la collecte montrait soit, que les liens des Suisses de l'étranger avec leur pays d'origine ne sont pas si étroits, soit que le rejet par la Suisse centrale du projet « CH-91 » aurait eu une influence négative.

NDLR : il est possible également que le niveau élevé de la cible à atteindre (3 Mio de Fs) et l'obligation d'acheter l'espace voulu alors que les cantons le louaient simplement aient aussi fait hésiter les Suisses de l'étranger. Il est curieux que la NZZ n'ait point relevé cet aspect des choses dans ses commentaires que nous jugeons quelque peu directs, voire hostiles aux Suisses que nous restons.

Journée nationale de solidarité

Une fois de plus la population de notre pays a fait preuve d'une belle générosité à l'occasion de la journée nationale de solidarité organisée par la Chaîne du bonheur en faveur du Népal, de l'Inde et du Soudan ravagés par un tremblement de terre et des inondations catastrophiques. Ainsi que l'a annoncé sur les ondes de la Radio suisse romande le directeur de l'institution, M. Jean Martel, la Chaîne du bonheur a récolté au total des promesses de versements pour un montant de plus de 4,466 millions de francs. Cette somme se répartit ainsi : en Suisse romande 1,135 million de

francs, au Tessin 350 825 francs, et en Suisse alémanique 2,650 millions de francs, soit un total de 4,136 millions de francs en promesses de versements, auxquels il faut ajouter la somme déjà parvenue sur le compte de chèque postal de la Chaîne du bonheur, soit 330 000 francs. De leur côté les œuvres suisses d'entraide qui se sont associées à cette campagne ont récolté 1,570 millions de francs.

De cette manière, c'est plus de 6 millions de francs que la Chaîne du bonheur pourra mettre à disposition pour soulager le sort tragique des populations sinistrées du Soudan, du Népal et de l'Inde.

3,5 millions pour les victimes de l'opération « Enfants de la route »

Le Conseil fédéral a décidé de demander au Parlement, dans le cadre d'un supplément au budget 1988, un crédit de 3,5 millions de francs en faveur du fonds de réparation créé par la fondation « Naschet Jenische ». Ce fonds, dont le comité est présidé par l'ancien conseiller fédéral Alphons Egli, a pour tâche de servir des prestations aux personnes qui avaient été touchées par l'opération « Enfants de la Grand-Route », à titre de réparation pour les torts subis.

Parmi les personnes âgées touchées par l'opération qui, entre 1926 et 1972, a arraché plus de 600 enfants à leurs familles nomades, beaucoup se trouvent dans une situation difficile. La contribution fédérale doit permettre au fonds de leur fournir l'aide urgente nécessaire, a précisé le Département fédéral de l'intérieur.

Pour sa part, la fondation Pro Juventute, qui avait patronné l'opération « Enfants de la Grand-Route », a mis à la disposition du fonds de réparation un montant de 250.000 francs. Le fonds créé par la fondation « Naschet Jenische », association des victimes de l'opération, est soumis à la surveillance des fondations de la Confédération.

L'Association du personnel de la Confédération demande plus de vacances

Les délégués de l'Association du

personnel de la Confédération (APC) se sont prononcés en faveur d'une réduction du temps de travail lors de leur assemblée de deux jours à Lucerne. Ils revendiquent en particulier au moins cinq semaines de vacances pour tout le personnel de la Confédération et six semaines pour ceux qui ont 55 ans et plus. Le conseiller fédéral Flavio Cotti a plaidé la cause de la réorganisation administrative au sein du Département fédéral de l'intérieur (DFI).

Une politique de l'environnement unifiée et forte au plan fédéral doit se fonder sur un engagement concentré des ressources, estime Flavio Cotti, en rapport avec la dissolution de l'Office fédéral des forêts et de la protection du paysage. La Confédération ne peut pas se permettre de répondre à la menace d'ordre existentiel dans le domaine de l'environnement par des mesures sectorielles. Les efforts pour renforcer l'efficacité des divers offices seront poursuivis. L'idée d'une augmentation du nombre de secrétaires d'Etat est aussi à l'étude. En conclusion, Flavio Cotti a plaidé pour une juste représentation des quatre langues nationales au sein de l'administration fédérale.

Les délégués de l'APC ont salué les mesures ayant pour objectif d'accroître l'efficacité de l'administration publique. Mais ils demandent de planifier la restructuration en collaboration avec le personnel et de faire participer les personnes concernées aux travaux de préparation.

Les quelque 150 délégués ont examiné 36 propositions. Le comité de direction de l'association a recommandé l'approbation de 34 d'entre elles. Les diverses propositions en faveur d'une augmentation de la durée des vacances ont été regroupées. Ils se sont prononcés en faveur d'un examen approfondi de la revendication pour une augmentation de l'allocation de résidence.

Les thèses de la direction de l'APC sur l'automatisation du travail de bureau ont aussi été approuvées. Elles demandent notamment la participation des personnes concernées à la planification et au développement ainsi qu'au choix des appareils et de l'ameublement. En outre les délégués se sont déclarés satisfaits de la mise en vigueur des mesures salariales adoptées par les chambres fédérales.

**Présence suisse
à la Conférence
des ministres
de l'éducation de l'Unesco**

La Suisse a pris part à la 4^e Conférence des ministres européens de l'éducation, mise sur pied par l'Unesco. Au siège de l'organisation à Paris, la délégation suisse fut conduite par le conseiller d'Etat Jean Cavadini, directeur de l'instruction publique neuchâtoise et président de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Les ministres ou vices-ministres de l'éducation de 34 pays ont été représentés au moment de l'ouverture de la conférence par le directeur général de l'Unesco Federico Mayor.

M. Cavadini a été secondé à la tête de la délégation suisse par son suppléant au CDIP, l'ambassadeur François Nordmann, qui est également représentant permanent de la Suisse auprès de l'Unesco (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture), a indiqué le Département fédéral de l'intérieur.

Les ministres de l'éducation européens ont examiné l'incidence des nouvelles technologies sur l'éducation, ainsi que le recours à l'informatique en tant qu'instrument pédagogique, indiquait de son côté l'Unesco dans un communiqué.

Le Canada et Israël, qui font partie du groupe régional Europe au sein de l'Unesco, ont été représentés lors de cette 4^e conférence. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont envoyé des observateurs, après avoir quitté l'organisation en 1984 et 1985, ajoutait le communiqué. Près de 250 personnes, dont de nombreux représentants d'institutions internationales ou privées ont été reçues à Paris.

**Edouard Brunner
à Washington :**

C'est désormais officiel, le secrétaire d'Etat Edouard Brunner va représenter la Suisse à Washington en qualité d'ambassadeur. Il prendra ses fonctions au début du mois de février 1989, a indiqué le Conseil fédéral en annonçant sa nomination.

Agé de 56 ans, M. Brunner est depuis 1984 directeur de la direction politique au Département des affaires étrangères (DFAE) avec le titre de secrétaire d'Etat. Il

est à ce titre le numéro deux du département. C'est l'actuel ambassadeur de Suisse à Washington, M. Klaus Jacobi, qui va prendre sa relève à ce poste.

M. Brunner est entré en 1956 au département des affaires étrangères. Après différentes affectations à l'étranger, il fut attribué en 1971 au Secrétariat politique du DFAE. Il exerça également de 1972 à 1975 les fonctions de suppléant du Chef de la délégation suisse à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). En 1975, M. Brunner fut transféré au Bureau de l'observateur permanent de la Suisse auprès de l'ONU à New-York pour y occuper, en qualité de ministre, le poste de premier collaborateur du Chef de mission.

Entre juin 1977 et mars 1978, M. Brunner fut une nouvelle fois désigné en qualité de suppléant du Chef de la délégation suisse à la réunion de Belgrade, dans le cadre des suites de la CSCE. En avril 1978, il fut chargé des questions politiques spéciales à la direction politique du DFAE avec le titre d'ambassadeur. En 1979, il fut nommé directeur suppléant de la direction politique et chef de la division politique II, puis en 1980 chef de la Division politique I. En 1982, il devint chef de la Direction des organisations internationales, avant d'être nommé secrétaire d'Etat en 1984.

**Près d'un million
d'étrangers en Suisse**

15,1 pour cent des personnes résidant en Suisse sont des étrangers, soit 2,8 pour cent de plus qu'un an auparavant. Tels sont les chiffres publiés par l'Office fédéral des étrangers.

A la fin d'août dernier, on dénombrait en Suisse 992 778 étrangers au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation à l'année, soit 2,8 % de plus qu'un an auparavant. Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral des étrangers, la population étrangère résidente (sans les fonctionnaires internationaux, les saisonniers et les candidats à l'asile) représentait ainsi 15,1 % des habitants du pays, contre 14,8 % il y a un an. Le nombre des étrangers possédant une autorisation d'établissement s'élevait à fin août à 754 238 (+ 1,0 %), dont 450 063 actifs (+ 1,9 %). Le nombre des permis annuels atteignait 238 540 (+ 8,7 %), dont 149 083 (+ 9,4 %) pour des personnes actives. Quant à la population étrangère inactive, elle était forte de 393 632 personnes (+ 1,4 %). L'effectif des saison-

niers s'est accru de 5,2 % pour atteindre 120 567, alors que l'on comptait 144 761 frontaliers, soit 11,2 % de plus. Ainsi l'effectif total des étrangers exerçant une activité lucrative en Suisse a atteint 864 474 personnes, soit 5,1 % de plus qu'en août 1987. Cette augmentation s'explique par la situation économique qui reste favorable. Par branches, c'est dans le commerce qu'elle est proportionnellement la plus forte avec 7,0 %.

On recensait à la fin d'août 29 799 réfugiés reconnus en Suisse, soit 202 de moins qu'il y a un an. Cette diminution s'explique principalement par les naturalisations d'étrangers admis comme réfugiés dans les années soixante. Si la proportion des étrangers dans la population totale atteignait 15,1 % à la fin d'août, elle était nettement supérieure dans les cantons de Genève (31,8 %), Tessin (23,4 %) et Vaud (21,0 %). Au contraire, la proportion la plus faible était observée à Nidwald (5,5 %). Par rapport à 1987, l'augmentation de la population étrangère — de 2,8 % pour l'ensemble du pays — a été la plus forte dans les cantons de Fribourg et Valais (7,6 %), alors qu'elle diminuait légèrement à Obwald (- 0,4 %) et dans les Grisons (- 0,2 %).

**René Felber
à Paris pour
une visite officielle
de deux jours**

Le chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) René Felber est arrivé début octobre, à Paris pour une visite officielle de deux jours. Il a été reçu à l'aéroport de Roissy par l'ambassadeur de France à Berne, Jacques Mérillon, et par l'ambassadeur de Suisse en France, Carlo Jagmetti.

Accompagné de son épouse, le conseiller fédéral Felber s'est rendu en voiture officielle à l'ambassade de Suisse. Après une visite au ministre délégué à la Francophonie, Alain Decaux, M. Felber s'est entretenu en fin d'après-midi avec son homologue français Roland Dumas. Puis il a fait une visite de courtoisie au président François Mitterrand.

Outre M. Felber, la délégation suisse était composée de M. Jenö Stähelin, chef de la Division politique I, de M. Paul-André Ramseyer, chef du Secrétariat politique et de M. Bernhard Marfurt du Bureau de l'intégration, organe commun au DFAE et au Département fédéral de l'économie publique.

**Flavio Cotti entend
soutenir les
communautés linguistiques**

Invité par Helvetia Latina, le conseiller fédéral Flavio Cotti a plaidé pour une meilleure représentation des langues dans l'administration et pour un renforcement de la langue écrite.

Renforcer les contacts entre les différentes communautés linguistiques et accorder un soutien particulier à celles qui sont menacées devraient être les aspects prioritaires dans la conduite d'une politique des langues au sein de la Confédération, a estimé à Berne le conseiller fédéral Flavio Cotti. Invité par Helvetia Latina, une association regroupant des fonctionnaires et des parlementaires fédéraux de la Suisse latine, M. Cotti a par ailleurs plaidé pour une meilleure représentation des langues dans l'administration et pour un renforcement de la langue écrite.

Concernant la représentation des minorités au sein de l'administration, M. Cotti a estimé que des progrès avaient été enregistrés, particulièrement dans les classes supérieures. Il a toutefois reconnu que des efforts étaient encore nécessaires, « en particulier pour assurer une meilleure représentation des Italophones et des Romanches dans ces classes ». En outre, il a mis en garde contre le danger que courent le français et l'italien de ne plus être considérés que comme langue de traduction. Soulignant que la pratique des dialectes, positive d'un point de vue fédéraliste, peut parfois conduire à des problèmes de communication, M. Cotti a mis l'accent sur l'importance de développer l'allemand écrit parallèlement à la conservation des dialectes.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur a également évoqué les travaux de la commission d'experts qui examine les possibilités de réviser l'article constitutionnel sur les langues nationales et officielles et dont le rapport est attendu pour la fin de l'année. M. Cotti est convaincu que ces travaux fourniront un important matériel de base dans la perspective de l'élaboration d'une politique linguistique fédérale. M. Cotti a enfin rendu hommage à l'action menée depuis des années par Helvetia Latina. L'organisation regroupe des fonctionnaires et des parlementaires fédéraux romands, tessinois et romanches. Selon ses statuts, Helvetia Latina « veille à ce que l'administration fédérale garantisse la place qui revient aux cultures, aux langues et à l'esprit latin ».